

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Arthur ALBA	Street-co	x	
David AMIAUD	Université de La Rochelle / ADERA		x
Yann BAGLAN	Courbevoie	x	
Bruno BEGUIN / B. BEZIA	Montpellier Métropole		x
Benjamin BON	Ascaudit		x
Cathy BOURGEOIS	Rueil-Malmaison (service SIG)	x	
Claudine CELHAIGUIBEL	Communauté d'Agglo. Pays Basque		x
Cyril CHABERT	Wegoto	x	
Valérie DENIS	Brest Métropole / service mobilité		x
Christophe DUQUESNE	AURIGE expert NeTEx		x
Sébastien FROMENT	Cerema Territoires et ville		x
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Pauline GAUTHIER	Cerema DtecTV	x	
Bertrand GERVAIS	Handimap / Someware	x	
Maxime REINHARD			
Yohan GIBERT	Grand Besançon Métropole	x	
Mélanie GIDEL	Paris / chargée de mission data	x	
Béatrice LANDOIS	Com. de communes Sèvre & Loire		x
Muriel LARROUY	SG / DMA	x	
Sylvaine LE NOXAÏC	Lorient Agglomération		x
Thomas METTEY	IGN / Dév. partenarial – secteurs sociaux		x
Claire SARTHOU	Communauté d'Agglo. Pays Basque		x
Antoine TESSON	Divercities	x	
Nadège THAREAU	Grand Besançon Métropole	x	
Marion TORTEROTOT	Cerema Normandie Centre		x
Didier TRARIEUX	APF 19		x
Marie-Jeanne URLACHER	Grand Besançon Métropole		x
Virginie ZEWE	METZ / chargée de mission handicap		x
Julia ZUCKER	SG / DMA		x

Prochaine réunion : **jeudi 10 février** (matin)

Ordre du jour :

- Revue du dernier compte-rendu, actus diverses
- Infos de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité
- Maintenance évolutive du standard Accessibilité
- Accompagnement du standard Accessibilité

L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur l'espace de [partage du GT CNIG Accessibilité](#).

La présentation conductrice de la réunion est [accessible ici](#).

1. Validation du précédent compte rendu. Points d'info et d'actu

- Le [précédent compte-rendu](#) du [GT CNIG Accessibilité](#) a été relu en réunion et toutes les actions prévues ont été réalisées mais l'apport rédactionnel dans le Gitbook méthodologique reste insuffisant.

- Suite à l'appel à commentaires (il y en a eu 176), le standard CNIG Accessibilité du cheminement en voirie a été présenté par A. Gallais et M. Larrouy à la Commission Données du CNIG du 12 octobre 2021 qui l'a validé sans réserve. Il est désormais [publié sur le site du CNIG](#).

- Un groupe de trois étudiants de l'ESGT en alternance œuvre à la collecte du cheminement accessible sur dans le cadre de leur "projet pré-professionnel". Ils collectent des cheminements tels que d'un quai de la gare du Mans vers l'ESGT et d'autres destinations. Ils en dresseront un retour d'expérience : processus, outillage, organisation, etc. Ce projet s'achève fin janvier.

2. Infos & actus de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité

Par M. Larrouy.

Guide méthodologique sur l'application de la LOM à destination des collectivités

Il s'agit d'un guide méthodologique à destination des collectivités et bureaux d'études pour les aider à organiser le chantier de collecte des données d'accessibilité. Un portage politique et technique au sein des collectivités est en effet nécessaire car il s'agit d'un chantier d'ampleur, inter-directions et destiné à s'inscrire dans la durée. Ce guide fournira également des conseils relatifs à la rédaction d'appels d'offre pour la collecte et la structuration en base de données. Il renverra au standard CNIG Accessibilité et au guide de collecte pour les aspects techniques concernant les méthodes de collecte.

Le guide "[Recommandations pour la collecte des données d'accessibilité](#)" a été publié comme prévu en octobre. Félicitations à l'équipe de rédaction !

Outil de collecte

La DMA se donne comme objectif de proposer une plateforme de ressources numériques pour l'ensemble du chantier de collecte. Cette plateforme donnera accès aux outils de collecte dans les domaines transport et voirie, ainsi que conseils et recommandations.

Le cahier des charges, rédigé par la société Métapolis, est en cours de rédaction et sera diffusé au GT CNIG Accessibilité d'ici fin novembre pour relecture jusqu'au 10 décembre.

La DMA recherche deux collectivités pour différents tests pendant le développement de l'outil. Elle prévoit de mettre à disposition cet outil pour toutes les collectivités et leurs prestataires à partir du mois d'avril.

La question du lieu de stockage des données est à l'étude : au sein de la collectivité et / ou sur le point accès national de diffusion (PAN) : transport.data.gouv.fr

Vérification de la concordance entre modèle CNIG et profil NeTEx Accessibilité

Afin de garantir l'interopérabilité des données entre les deux structures CNIG et NeTEx, une prestation de vérification des correspondances des attributs entre les deux modèles a

été attribuée à Wegoto. Le travail est en cours. C. Chabert indique que l'essentiel des points de correspondance sont débloqués, et qu'il aborde la phase de rédaction finale sous forme d'un tableau de correspondance à l'usage des développeurs de l'outil de collecte.

Mutualisation des retours d'expériences via les réseaux géomatiques régionaux

Le standard CNIG Accessibilité étant publié, plusieurs collectivités et/ou prestataires vont entamer la collecte et il est primordial de mutualiser les ressources et de partager les retours d'expériences. Cette mutualisation organisationnelle et technique peut naturellement s'opérer au niveau des infrastructures de données géographiques régionales.

La DMA souhaite organiser des webinaires dans chaque région afin de valoriser la démarche. Le [premier d'entre eux](#) est prévu le 9 décembre dans l'inter-région Pays de la Loire et Bretagne et vise la vulgarisation pour toutes les autorités organisatrices des mobilités et collectivités des deux régions. La fin du webinaire visera à mettre en place une organisation régionale d'appui aux collectivités et AOM.

[Hors réunion] : M. Larrouy présentera cette démarche à la prochaine Commission données et Animation Territoriale du CNIG le 7 décembre afin d'informer les autres régions.

Identification des points d'arrêts prioritaires

Il s'agit d'une étape préalable sans laquelle les gestionnaires de voirie ne peuvent entamer la phase de préparation à la collecte.

Les points d'arrêts prioritaires sont définis dans le code du transport et les décrets suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014.

1/ Partie législative du code des transports :

- L1112-1 "L'accessibilité du service de transport est assurée par l'aménagement des points d'arrêt prioritaires compte tenu de leur fréquentation, des modalités de leur exploitation, de l'organisation des réseaux de transport et des nécessités de desserte suffisante du territoire. Ces critères sont précisés par décret."

- L1112-2-1 I.-"Cet agenda [...] précise les points d'arrêt identifiés comme prioritaires.."

2/ Partie réglementaire du code des transports : D1112-8

Les AOM avaient obligation de définir les points d'arrêts prioritaires avant 2015 (80% l'ont fait) et de les verser sur le [point d'accès national](#) (PAN). Cette obligation a été rappelée dans les [deux décrets \(2021-836 du 29 juin et n°221-856 du 30 juin\) relatifs à la collecte des données d'accessibilité](#).

Questions / débats

Prenant exemple du cas de Besançon, N. Thureau relève que ces listes ne sont pas toujours actualisées, ni disponibles sur le PAN.

A. Gallais demande si un référentiel géomatique national est disponible sur transport.data.gouv.fr. Il semble que ce ne soit pas encore le cas...

Décision / Actions

- Relecture jusqu'au 10 décembre du cahier des charges de l'outil de collecte transmis pas la DMA avant le 30 novembre (tous)

- Prestation de vérification de la concordance entre modèle CNIG et profil NeTeX Accessibilité (C. Chabert - Wegoto)

- Webinaire de vulgarisation le 9 décembre pour les régions Pays de la Loire et Bretagne (B. Landois, DMA, A. Gallais)

3. Maintenance évolutive du standard CNIG Accessibilité

Par A. Gallais

A. Gallais rappelle le travail effectué quant à la caractérisation des niveaux d'attributs avant la publication du standard.

Cette publication a entraîné une refonte des pages du site du CNIG : la [page du groupe de travail](#) présente le mandat et les compte-rendus du groupe de travail. Une nouvelle page "[Ressources](#)" publie le standard, le suivi de ses évolutions et contiendra également les futures ressources afférentes (Gitbook méthodologique de collecte, gabarits pour différents SIG, listes de valeurs énumérées au format .csv, etc...cf §4)

Renommage de certains attributs

La première évolution du standard a concerné le renommage d'une dizaine d'attributs en relation avec le travail de comparaison des structures CNIG et NeTeX afin qu'un même attribut porte le même nom dans les deux structures lorsque c'est possible, modulo la langue (anglaise dans NeTeX). Cette évolution a été publiée.

Réflexion sur la qualification du marquage au sol des traversées piétonnes

Le terme de "passage piéton" dans l'attribut `marquageSol` de la classe `TRAVERSEE` était inapproprié et sera remplacé par "traversée piétonne". Outre l'état du marquage se pose la question de l'identification de la présence de zébra et/ou bandes blanches sur la traversée. Le groupe de travail propose la création d'un attribut booléen "zebra" de niveau 1, en conformité avec le profil accessibilité de NeTeX.

Définition du tracé du cheminement

A. Gallais fait part au groupe de travail de discussions avec J-M Favreau de l'université de Clermont-Auvergne, qui s'interrogeait sur la position géographique des tronçons de cheminement à collecter (bord de façade, milieu de trottoir ou bord de trottoir ?)

Le standard devra préciser que la collecte se fait en suivant le cheminement le plus accessible, a priori empruntant le milieu du trottoir.

Questions / débats

Faut-il dans la mesure de la largeur prendre en compte la zone préfabriquée constituant la bordure de trottoir par opposition à la zone de son enrobé ? Le groupe de travail préconise effectivement d'intégrer la bordure du trottoir dans la largeur utile du cheminement.

Décision / Actions

- *Ajouter à la classe `TRAVERSEE` l'attribut "zebra" (booléen): présence de zébra ou bandes blanches (A. Gallais)*
- *Préciser dans le standard que les tronçons de cheminement sont collectés suivant l'itinéraire offrant la meilleure accessibilité, c'est à dire au milieu du trottoir, et qu'il convient d'optimiser de même le cheminement accessible dans un espace public indéfini.*

4. Accompagnement du standard

Géorezo

Le [fil de discussion "CNIG - Données Accessibilité"](#) a été créé sur géorezo à l'attention des utilisateurs du standard CNIG : questions à poser, contributions diverses, etc.

A. Gallais recommande à chacun de s'y abonner pour en bénéficier et participer à la modération collective.

Ressources à déposer sur le site du CNIG

Le standard étant publié, différentes ressources seront à déposer sur le site du CNIG :

- fichiers .csv des listes de valeurs énumérées (correspondant au §3.5 du standard)
- "Gabarits" de la structure CNIG selon différents formats SIG, notamment QGIS, ArcGIS, PostgreSQL, etc.

A. Gallais a informé le [programme arcOpole](#) de la publication du standard afin que ESRI France implémente le volet "accessibilité" d'arcOpole. N. Thareau transmettra au CNIG et arcOpole le gabarit ArcGIS déjà réalisé sous Oracle, y compris les valeurs énumérées au format csv.

B. Gervais (Someware) fournira à terme le "DUMP" du schéma de données PostGRE.

La démarche est à effectuer également pour QGIS. Différents utilisateurs et/ou le projet pré-professionnel de l'ESGT seront en capacité de le fournir.

Gitbook pour un Guide méthodologique du standard CNIG Accessibilité

Le Gitbook "[Guide méthodo de collecte du standard CNIG Accessibilité](#)" est public mais son édition est réservée aux membres identifiés de l'équipe Gitbook après une demande d'invitation à A. Gallais, administrateur du Gitbook.

Le Guide méthodologique n'a pas progressé depuis la dernière réunion mais différents contributeurs se déclarent volontaires en séance : Y. Gibert, A. Tesson pour le paragraphe sur les obstacles, et D. Amiaud serait susceptible d'être intéressé également.

Une réunion de coordination pour l'édition du Gitbook se tiendra avec les personnes intéressées et volontaires [le 2 décembre en se connectant à cette visio](#), des associations de personnes en situation de handicap pourront y être conviées.

Décision / Actions

- *S'abonner au fil de discussion Géorezo (tous)*
- *Fourniture du gabarit ArcGIS (N. Thareau)*
- *Fourniture du DUMP PostgreSQL (B. Gervais, Someware)*
- *Rédaction du paragraphe sur les obstacles dans le Gitbook (A. Tesson)*
- *Réunion de sous-groupe Gitbook le 2 décembre (personnes intéressées et volontaires)*

5. Liens utiles

[Délégation ministérielle à l'accessibilité \(DMA\)](#)

[Loi d'Orientation pour les Mobilités et la fiche 5 « LOM et Accessibilité »](#)

[Présentation de la DMA sur la LOM et les mesures d'accessibilité](#)

[Guide de décryptage des principales dispositions de la LOM à l'attention des AOM](#)

[Décryptage des derniers décrets et zoom sur les obligations liées aux données "voirie"](#)

[Guide de recommandations pour la collecte des données d'accessibilité](#)

[Format d'échange NeTeX, modèle SIG & Accessibilité 2018-19](#)

[GT CNIG Accessibilité, Standard CNIG Accessibilité](#)

[Espace de stockage et partage du GT CNIG Accessibilité](#)

[Accessibilité sur le site du CEREMA et GT-RAVI](#)

[Guide méthodologique de collecte du standard CNIG Accessibilité \(Gitbook\)](#)